



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 20 novembre 2018, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : M. LEMAIRE pouvoir à M. BIHOREAU, MME LEBOEUF pouvoir à MME GASTELLIER

1/PRIX DES MAISONS FLEURIES 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte les prix qui ont été proposés dans le cadre des maisons fleuries soit :

MAISONS AVEC PEU D'ESPACE

<i>Mr MILLET Jean-Jacques</i>	<i>1^{er} prix</i>	<i>56,00 euros</i>
<i>Mme MARIN Florence</i>	<i>2^{ème} prix</i>	<i>25,00 euros</i>
<i>Mr CANGI Jean-Jacques</i>	<i>3^{ème} prix</i>	<i>18,00 euros</i>

MAISONS AVEC BEAUCOUP DE TERRAIN

<i>Mme VAJOUX Sylvette</i>	<i>1^{er} prix</i>	<i>56,00 euros</i>
----------------------------	----------------------------	--------------------

VOIE PUBLIQUE

<i>Mr et Mme ASTRUC</i>	<i>1^{er} prix</i>	<i>56,00 euros</i>
<i>Mr BOURILLON Michel</i>	<i>2^{ème} prix</i>	<i>25,00 euros</i>
<i>Mr et Mme FORITE Dominique</i>	<i>3^{ème} prix</i>	<i>18,00 euros</i>

MAISONS AVEC BALCON

<i>Mr et Mme GODIN Robert</i>	<i>1^{er} prix</i>	<i>56,00 euros</i>
<i>Mr CHARPENTIER Serge</i>	<i>2^{ème} prix</i>	<i>25,00 euros</i>
<i>Mr et Mme PROCHASSON Gérard</i>	<i>3^{ème} prix</i>	<i>18,00 euros</i>

FERMES

<i>Mr et Mme TAILLANDIER Guy</i>	<i>hors concours</i>	<i>56,00 euros</i>
<i>Mr et Mme BESLE Jean</i>	<i>1^{er} prix</i>	<i>56,00 euros</i>

MAISONS AVEC JARDINS

<i>Mme ANGENAULT</i>	<i>1^{er} prix</i>	<i>56,00 euros</i>
<i>Mr et Mme DAOUST Christian</i>	<i>2^{ème} prix</i>	<i>25,00 euros</i>
<i>Mr et Mme PESCADINHA Jean</i>	<i>3^{ème} prix</i>	<i>18,00 euros</i>
<i>Mme THIERRY Denise</i>	<i>4^{ème} prix</i>	<i>10,00 euros</i>

TOTAL : 574,00 euros

A l'unanimité, le conseil accepte les prix proposés aux maisons fleuries.

2/APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITES DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit émettre un avis sur le rapport d'activités 2017 de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing présenté.

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le rapport d'activités 2017 de l'AME présenté.

Un exemplaire de ce rapport est disponible en mairie.

3/ FETE DU VILLAGE – 29 JUIN 2019- ARTISTES DE RUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été évoqué, lors du dernier conseil municipal, de reprendre la compagnie des Pirates de l'Air à l'occasion du repas de la fête du village du 29 juin 2019.

2 spectacles sont proposés :

- Une prestation en duo avec apéro concert, musique et sketches pour un montant de 950 € TTC*
- Une prestation en trio avec concert rock revisité sur le ton humoristique pour un montant de 1 200 € TTC*

Après étude des différentes propositions établies, la majorité des membres du Conseil Municipal a décidé de retenir la Compagnie des Pirates de l'Air pour la prestation en trio pour un montant de 1 200 € TTC

Une demande de subvention sera transmise au Conseil Départemental.

4/ ENEDIS-PRINCIPE DE REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIERS PROVISOIRES

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au conseil :

-de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz;

-d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

5/ SERVICE ESPACES VERTS-MODIFICATION HORAIRES DES AGENTS- JUILLET ET AOUT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents les mois de juillet et d'août de chaque année.

Ainsi, après consultation et avis favorable du comité technique du Centre de de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 04 octobre 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la modification des horaires de travail des agents techniques du service Espaces verts pour les mois de juillet et août de chaque année soit :

-de 6h00 à 14h00 avec pause de 30 minutes à 12h00.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette modification des horaires.

6/MEDECINE PREVENTIVE AU TRAVAIL-CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE-RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de médecine préventive au travail signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler cette convention pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, avec une cotisation de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite renouveler cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019-NOMINATION ET MODE DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du 17 janvier au 16 février 2019, aura lieu la campagne de recensement de la population.

Afin de mener à bien cette campagne, 3 agents recenseurs ont été recrutés à compter du 7 janvier 2019, les agents recenseurs ayant deux demi-journées de formation début janvier 2019.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'une dotation forfaitaire de 2 562 € sera allouée à la commune pour la campagne de recensement.

Monsieur le Maire propose alors de partager cette dotation entre les trois agents recenseurs recrutés, à part égale, et de leur allouer sous forme d'indemnité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement et le mode de rémunération des trois agents recenseurs pour effectuer la campagne de recensement de la population.

8/ CONTRAT DE MAINTENANCE-SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION-ECOLES ET BOURG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les systèmes de vidéoprotection des écoles ont été installés par l'entreprise EIFFAGE à Amilly et que le remplacement de la caméra place du Bourg a été effectué par la même entreprise.

Monsieur le Maire informe alors le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat de maintenance pour ces trois sites.

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance proposé par l'entreprise EIFFAGE pour les trois sites, comprenant deux visites par an mais ne comprenant pas les pièces de rechange, pour un montant de 1 600 € TTC

Après en avoir délibéré, la majorité des membres du Conseil Municipal accepte le contrat de maintenance proposé.

9/ BUDGET PRINCIPAL 2019-SECTION INVESTISSEMENT-PROPOSITIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions budgétaires 2019, section investissement.

Opérations nouvelles :

Aménagement de voirie :

- *Extension réseau d'eau impasse de l'Epineau*
- *Extension du réseau d'eau rue des Bois*
- *Extension du réseau électrique chemin de la Talalerie*
- *Création éclairage public route de Vimory / chemin du Bois Crottet / route de saint Maurice / route des 4 Croix*
- *Création d'un chemin piétonnier hameau Fontaine Brochet*
- *Création d'un chemin pour cyclistes route du canal*
- *Trottoir devant superette*

Ecole maternelle

- *Achat d'un four et micro-onde*
- *Remplacement du sable par sol anti chute*
- *Achat de chaises*

Ecole élémentaire :

- *Achat de matériel pour saut en hauteur*

Véhicules :

- *Achat d'un camion*
- *Achat d'un transpalette*

Divers :

- *Achat d'une ruche pédagogique*
- *Portage de l'achat des murs de la supérette*
- *Emprunts*

10/BUDGET PRINCIPAL 2019-SECTION INVESTISSEMENT-CHEMIN DE LA TALALERIE-VENTE DE PARCELLES AU DOMAINE PUBLIC

En référence au courrier du 07 novembre 2018 de Mr PINGAUD Lucien demandant l'acquisition par la commune de ses parcelles cadastrées AE n°107-108-109-110-111 et 112, devant être rattachées au domaine public communal dans le cadre d'un projet de construction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE ladite cession à « l'euro symbolique » des parcelles cadastrées AE n° 107-108-109-110-111 et 112;

-ACCEPTE d'inscrire cette opération au budget primitif 2019;

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

11/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est fait un bilan des points lumineux à changer sur la commune; une entreprise interviendra prochainement,*
- *Il est fait un compte-rendu des commissions PLUIHD et urbanisme de l'AME,*
- *Il est précisé que la fibre optique recouvrira l'ensemble de la commune, y compris les hameaux isolés d'ici fin 2020,*
- *La livraison des colis de Noël aux personnes âgées s'effectuera entre le 06 et le 10 décembre 2018,*
- *La date du prochain conseil municipal est fixée au 7 janvier 2019.*

FIN DE SEANCE